



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E159408

VALABLE JUSQU'AU 05/07/2024

ÉDITÉ LE 08/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/07/2014

Forme juridique : SARLU

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 803 812 015 00037

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 50 03390-

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 106424880003

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 106424880003

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : ENERGIE SERVICES

4 ZA PIQUET OUEST
35370 ETRELLES

Téléphone : 02 99 77 33 40

Portable : 06 86 06 35 16

Fax :

Site Internet : www.energie-services.com

E-mail : energieservices.35@gmail.com

Responsabilité légale :

RIBAUT TONY GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/05/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/07/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	04/03/2022
o Ventilation mécanique	17/12/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.